

Val-de-Reuil Multisports

Ecole municipale des sports



Année
2019-2020

Pour les
enfants nés
entre 2011 et
2016



A la découverte des différentes activités sportives

NATURELLEMENT

VAL DE REUIL



Val-de-Reuil Multisports, propose une séance hebdomadaire d'activités physiques diverses et variées, aux enfants de **3 à 8 ans**, répartis en deux groupes de niveaux.

Les enfants de **3 et 5 ans** découvrent les cinq familles d'activités proposées : les jeux athlétiques, les activités artistiques, les activités duelles, les jeux de coopération et les activités de plein air.

Les enfants de **6 ans à 8 ans** prolongent leur progression grâce à la découverte des activités sportives proprement dites en vue d'une inscription dans une association sportive rolivaloise.

Les parents pourront pratiquer en autonomie la course à pied et la marche sportive sur le stade.
Une séance parents/enfants sera proposée à la fin de chaque période.
Une newsletter sera à votre disposition pour la diffusion des informations

INSCRIPTIONS & RENSEIGNEMENTS

QUAND ET OÙ S'INSCRIRE ?

Les inscriptions débutent dès le **Lundi 26 Août 2019** au service des sports :

Stade Jesse OWENS - 2 chaussée de Ritterhude- 27100 VAL-DE-REUIL

Seuls les dossiers complets seront retenus

Les frais d'inscription peuvent être réglés par chèque (à l'ordre du Trésor public) ou en espèces. Une attestation de paiement vous sera remise.

PIÈCES A FOURNIR :

- La fiche de renseignements dûment remplie
- Une attestation d'assurance extra scolaire 2019- 2020
- Une photo d'identité de l'enfant
- Le paiement des frais d'inscription

TARIFS	Habitant Val-de-Reuil CASE	Habitant hors CASE
1 enfant	55 €	100 €
2 enfants	80 €	150 €
3 enfants	120 €	200 €

LES PETITS LOUPS

Activités des enfants
nés en 2016-2014

lundi - 17h15 à 18h00		
Périodes	Activités	Lieu
09/09-15/11	Athlétisme	Stade B. Amsalem
18/11-24/01	Artistiques	Stade J. Owens
27/01-03/04	Jeux collectifs / Roller	Gymnase du Parc
06/04-19/06	Jeux de ballon	Stade B. Amsalem

mardi- 17h15 à 18h00		
10/09-15/11	Artistiques	Complexe Gymnique
19/11-24/01	Athlétisme	Stade J. Owens
28/01-03/04	Jeux collectifs / Roller	Gymnase du Parc
07/04-19/06	Jeux de ballon	Stade B. Amsalem

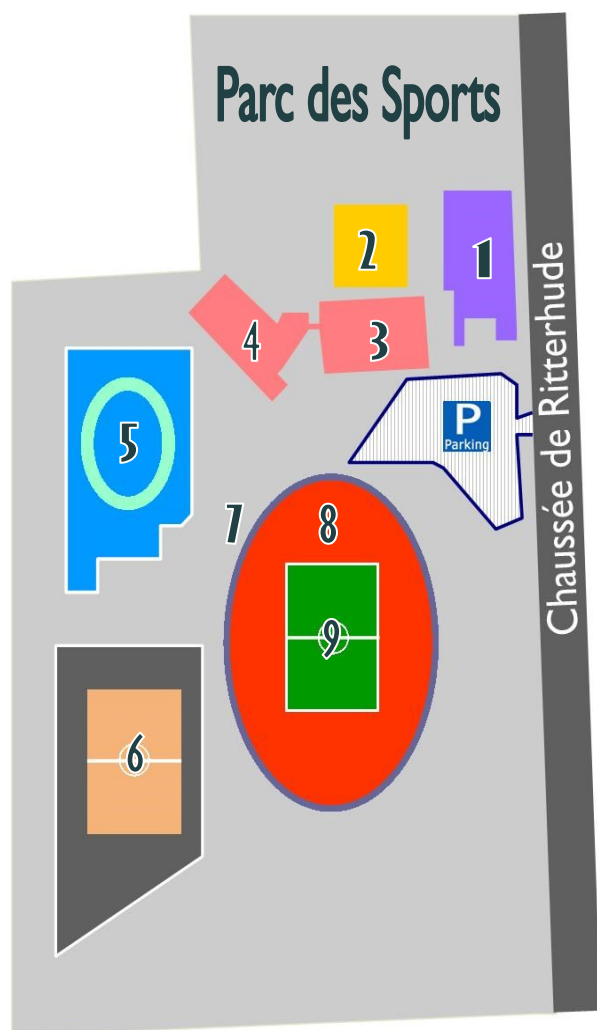
Jeudi - 17h15 à 18h00		
12/09-15/11	Artistiques	Complexe Gymnique
21/11-24/01	Jeux de ballon	Gymnase Parc des Sports
30/01-03/04	Jeux collectifs / Roller	Gymnase Parc des Sports
09/04-19/06	Athlétisme / Plein Air	Stade B. Amsalem

LES INCORRUPTIBLES

Activités des enfants
nés en 2013-2011

lundi - 17h00 à 18h00	
Activités	Lieu
Jeux co / jeux de ballon	Gymnase du Parc
Roller	Gymnase du Parc
Cirque / Acrosport	Stade J. Owens
Ultimate / Athlétisme	Stade B. Amsalem

mardi - 17h00 à 18h00	
Jeux co / jeux de ballon	Gymnase du Parc
Roller	Gymnase du Parc
Cirque / Acrosport	Complexe Gymnique
Ultimate / Athlétisme	Stade B. Amsalem



- 1 - Complexe Tennis-Squash
- 2 - Terrains de tennis extérieurs
- 3 - Complexe gymnique
- 4 - Gymnase du Parc
- 5 - Stade couvert J. Owens
- 6 - Terrain synthétique
- 7 - Anneau roller
- 8 - Stade B. Amsalem
- 9 - Terrain d'honneur

RÈGLEMENT

Tous les utilisateurs doivent se conformer au règlement intérieur des équipements sportifs affiché sur les lieux d'activités.

De plus, il est rappelé que :

- L'enfant s'engage à venir avec une tenue de sport appropriée à la pratique à laquelle il participe.
- Prévoir une paire de chaussures de sport propres pour les activités qui se déroulent à l'intérieur (gymnase, stade couvert, etc.)

Avant de laisser leur enfant dans l'équipement sportif, les parents doivent s'assurer que l'éducateur est présent sur le lieu de l'activité.

Il est interdit de pénétrer dans les installations en dehors des horaires d'ouverture au public sans autorisation. Toute pratique ou utilisation du matériel (tapis) ou structure spécifique (mur d'escalade...) ne peut être autorisée qu'en présence d'un éducateur sportif responsable de la séance.

Les spectateurs ne peuvent pénétrer sur les aires de jeux, vestiaires, douches et locaux réservés aux pratiquants.

Les objets trouvés dans les installations sportives sont conservés par le gardien de l'équipement; celui-ci les remettra à la personne qui les réclamera après s'être assuré qu'elle en est bien la propriétaire.